

Pièce jointe n°7 : Présentation non technique du projet

1 PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

1.1 Renseignements administratifs

<u>Raison sociale</u>	GAEC KERASCOT
<u>Forme juridique</u>	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
<u>Dirigeants</u>	Monsieur François FAGON Monsieur Patrick SIMON Monsieur Thomas SIMON Monsieur Yoann SALAUN Monsieur Benjamin SIMON
<u>SIRET</u>	344 640 578 000 11
<u>Numéro PACAGE</u>	029 029 551
<u>Adresse</u>	Kerascot, 29 810 PLOUARZEL
<u>Adresse des installations</u>	Kerascot et Le Vourc'h 29 810 Plouarzel Kerandraon, Kervoualc'h et Keradedoc 29 810 Ploumoguér
<u>Contact</u>	Tel : 02 98 89 60 72
<u>Situation ICPE</u>	Arrêté n° 106/2013 AE du 16 juillet 2013 autorisant le GAEC KERASCOT à exploiter un élevage porcin (3388 équivalents animaux) et de 118 vaches laitières et la suite au lieu-dit «Kerascot » à PLOUARZEL. Récépissé de Changement d'Exploitant n°29201142-2017 enregistrant la reprise de l'exploitation du site de Kervoualch par le GAEC KERASCOT.

Annexe 1 : Arrêté d'autorisation

1.2 Historique

1988	Installation de Patrick SIMON et François FAGON sur le site de Kerascot. Création du Gaec de Kerascot. L'élevage comprend alors un élevage porcin « naisseur-engraisseur » de 56 truies et un élevage de 50 vaches laitières et sa suite.
1996	Déclaration pour les 50 vaches laitières
1997	Autorisation d'exploiter un élevage porcin de 140 reproducteurs, 1000 places d'engraissement et 50 vaches laitières.
2004	Autorisation d'exploiter un élevage porcin de 250 reproducteurs, 1626 porcs charcutiers et cochettes non saillies, 1192 porcelets en post-sevrage et 50 vaches laitières. Mise en service de la station de traitement des effluents d'élevage.
2009	Autorisation pour un élevage porcin de 250 reproducteurs, 2065 porcs charcutiers et cochettes non saillies, 1192 porcelets en post-sevrage et 106 vaches laitières.
2012	Demande de restructuration externe de l'élevage avec l'arrivée de Monsieur Thomas SIMON dans le GAEC.
2017	Installation de Yoan SALAUN dans le GAEC avec la reprise du site de Kervoualch
2018	Installation de Benjamin SIMON dans le GAEC avec la reprise du site de Keradedoc

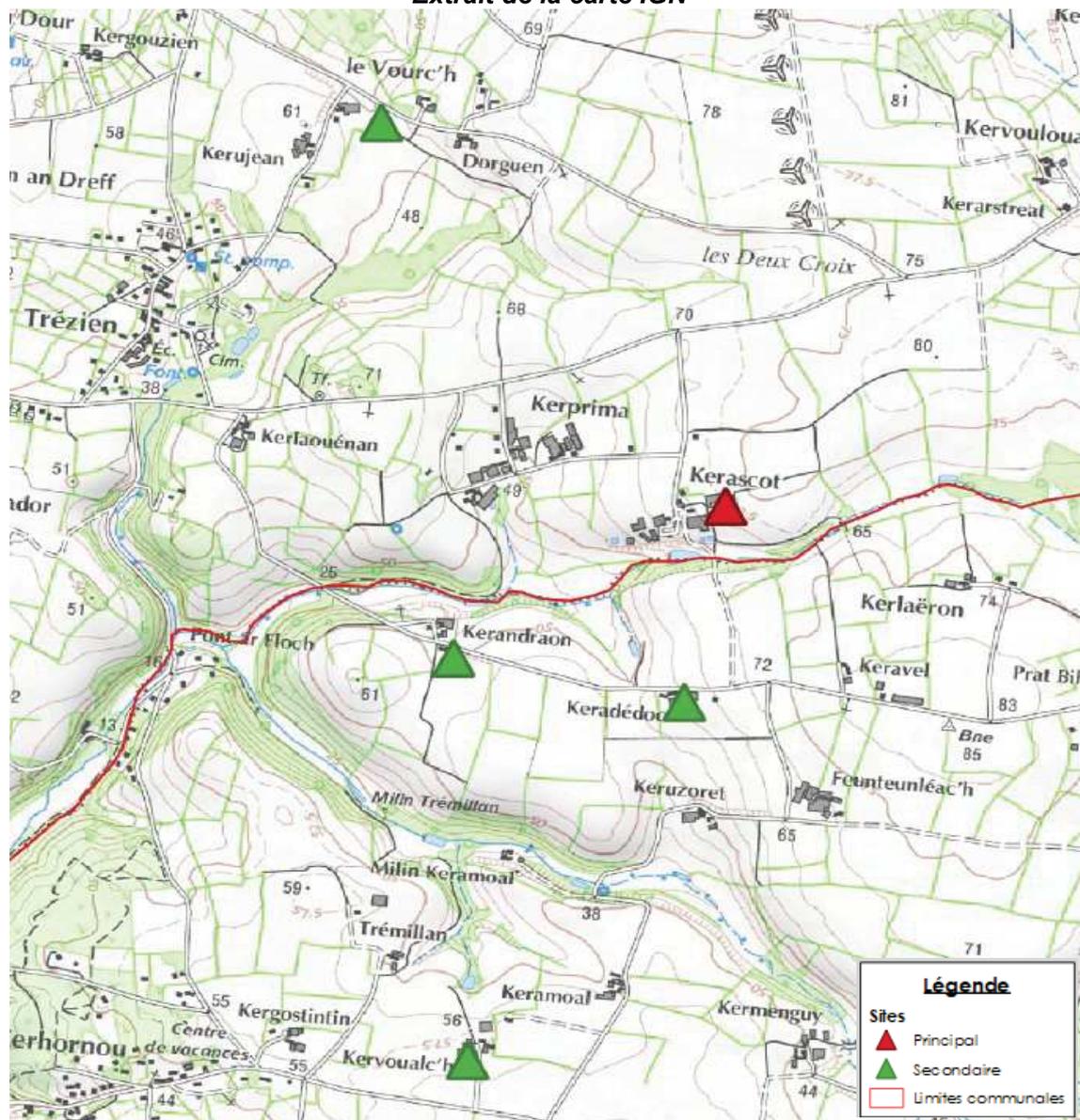
2 L'EMPLACEMENT

2.1 Situation géographique

Le site principal est localisé au nord-ouest du Finistère (Région Bretagne) sur la commune de PLOUARZEL. Il se situe au lieu dit « Kerascot » à 2 km au sud-ouest du bourg de PLOUARZEL.

Les sites secondaires sont localisés sur les communes PLOUARZEL et de PLOUMOGUER. Ils sont distants de 500 m à 1700 m du site principal.

Extrait de la carte IGN



Source : Carte IGN

2.2 Références cadastrales

La localisation des sites d'élevage est la suivante :

Localisation des sites d'élevage

SITE	Kerascot	Le Vourch	Kerandraon	Keradedoc	Kervoualch
Département	FINISTERE				
Canton	SAINT RENAN				
Commune	PLOUARZEL		PLOUMOGUER		
Section	YK	YL	ZB	ZB	ZA
Parcelles	36 ; 80 ; 81 ; 82 ; 126	65 ; 212	53	62 ; 65 ; 67 ; 68 ; 70	85

2.3 Rayon d'affichage

Les communes du rayon d'affichage sont :

- les communes situées dans un rayon de 3 km autour du site d'élevage,
- les communes où sont situées les parcelles du plan d'épandage.

Il s'agit de :

	Communes
Rayon de 3 km	LAMPAUL-PLOUARZEL PLOUARZEL PLOUMOGUER
Plan d'épandage	PLOUARZEL PLOUMOGUER

PJ 1: Carte de localisation (IGN-1/25 000ème)

Le rayon d'affichage concerne donc 3 communes sur le département du Finistère.

2.4 Dixième du rayon d'affichage

Le site d'élevage principal se situe en zone agricole, son environnement immédiat est constitué de :

- Nord : parcelles agricoles, prairies, route communale, habitations
- Est : parcelles agricoles cultivées,
- Sud : parcelles agricoles cultivées, boisement, cours d'eau permanent
- Ouest : parcelles agricoles cultivées, haies, habitations.

Le voisinage proche du site est présenté sur le plan des abords de l'installation.

État actuel du site



2.5 Zonages auxquels appartient le site

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des différents zonages auxquels se rattache le projet.

Zonages du projet

	Description
Département	Finistère
Canton	Canton de Saint-Renan
Communauté de Communes	Pays d'Iroise
SDAGE	Loire-Bretagne
Bassin versant	Côtiers de l'Aber Benoit à l'Elorn
Directive nitrate	Zone vulnérable

3 LES AMÉNAGEMENTS

3.1 Bâtiments et ouvrages

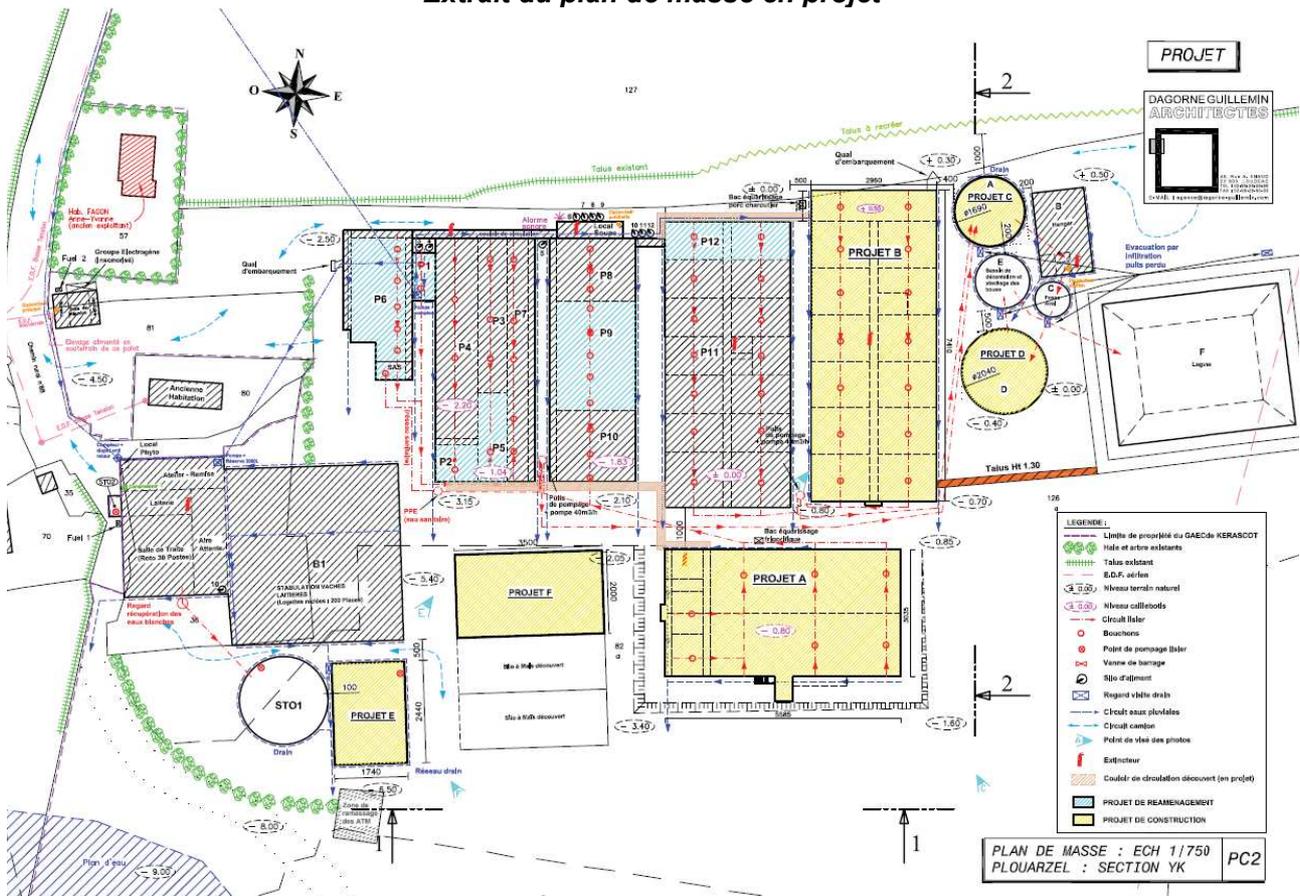
3.1.1 Site de Kerascot

Le projet consiste en la réhabilitation d'une partie du site et en l'extension à l'est et au sud du site.

Réhabilitation de l'existant démolition, et construction

Réaménagement	Démolition	Construction
P1 : Quarantaine de 18 places devient infirmerie		Projet A avec préfosse : Maternité de 132 places et Quarantaine de 60 places
P2 : Quarantaine de 36 places devient verraterie de 29 places		Projet B avec préfosse : Engraissement de 1974 places et quai d'embarquement de 200 places
P5 : Gestante de 42 places devient verraterie de 69 places	Fosse de réception de lisier de 1284 m ³	Projet C : Fosse de réception du lisier de 800 m ³ (station de traitement)
P6 : maternité de 50 places devient gestante de 150 places		Projet D : Bassin d'aération de 1500 m ³ (station de traitement)
P9 engraissement de 219 places devient Post-sevrage de 768 places	Fumière découverte de 135 m ² Fosse de stockage des boues de 470 m ³	Projet E : Fosse découverte de 1020 m ³ (bovins)
P12 quai d'embarquement de 220 places devient porcherie d'engraissement de 132 places		Projet F : Hangar à fourrage de 700 m ² (bovins)

Extrait du plan de masse en projet



Un permis de construire est déposé en parallèle de ce dossier, ainsi qu'une demande de dérogation au principe d'extension de l'urbanisation en continuité avec les agglomérations et villages existants (articles L121-8 et L121-10 du code de l'urbanisme).

Le plan d'ensemble de l'installation est fourni en PJ n°2.

3.1.2 Site de Kervoualch

Le projet consiste à arrêter les fonctionnements des bâtiments les plus anciens et les plus proches des habitations du village. La partie nord (bâtiments naissance) sera reprise par l'ancien exploitant qui en est resté propriétaire. Seules les places de post-sevrage et d'engraissement existantes seront maintenues en fonctionnement par le GAEC, les places de PS étant réaménagées en places d'engraissement.

Sur la partie sud, le bâtiment P1 est désaffecté et transformé en hangar de stockage et de stockage de paille. Un SAS est construit à proximité de ce hangar. Un groupe électrogène et une cuve à fuel seront également installés.

Le plan d'ensemble de l'installation est fourni en PJ n°2.

3.1.3 Site de Keradédoc

Précédemment ce site était un site « laitier » avec une installation de traite des vaches. Le site sera transformé en hébergement du cheptel de renouvellement de l'élevage laitier.

3.1.4 Autres sites

Les autres sites ne sont pas modifiés.

3.2 Accès et voiries

Les sites d'élevage sont accessibles depuis la route départementale RD28 puis, par des voies communales.

Le site principal est accessible par le chemin rural n°88.(voir annexes « Localisation des sites et rayon d'affichage », « Extraits cadastraux » et « Plans de masse »).

Sur chaque site, il n'y a qu'une seule entrée permettant l'accès des salariés, techniciens, livraisons (d'aliments, ...), l'enlèvement (de porcs, de compost, ...), ...

Les sites ne sont pas clôturés et ne disposent pas de portails d'accès.

3.3 Espaces verts et abords

Les zones d'espaces verts sont situées autour et en limite des sites. Ils sont implantés en pelouse avec arbustes et massifs floraux.

En limite de site, des haies ont été implantées. Elles sont constituées de feuillus et de résineux.

3.4 Surfaces aménagées

Sur les sites du GAEC de KERASCOT, les surfaces aménagées se décomposent comme suit :

Surface aménagées (en m²)

Site	Kerascot	Kervoualch	Vourch	Kerandraon	Keradédoc
Surfaces bâties	15908	1315	1761	772	2164
Surfaces perméables : gravier et espace vert	52475	10301	50266	133286	8721
Surfaces imperméabilisées (hors bâtie) y compris voiries et parkings	3527	1780	300	320	1600
TOTAL	71 910	13 396	52 327	134 378	12 485

4 L'ACTIVITÉ

4.1 Présentation

Le GAEC KERASCOT exploite un élevage de porcs naisseur engraisseur autorisé pour 3388 AE (Animaux Equivalents) sur le site de Kerascot ainsi que 118 vaches laitières et la suite sur le site de Kerascot, Le Vourch et Kerandraon.

Le site de Kervoualch en Ploumoguier a été repris début 2018. Le site est autorisé pour 1982 AE.

Le projet global du GAEC KERASCOT consiste à procéder au développement des activités porcines et laitières.

Le développement de l'activité laitière est motivé par l'installation de Benjamin SIMON dans le cadre du GAEC. Cette nouvelle arrivée s'est accompagné de la reprise d'un élevage bovin lait situé à Keradédoc sur la commune de Ploumoguier. L'élevage bovin repris était précédemment exploité par Monsieur René CARDIOU (EARL DE KERADEDOC). L'élevage était soumis au Règlement Sanitaire Départemental (50 vaches laitières et la suite).

L'objectif du GAEC est de transférer l'ensemble des vaches laitières sur le site de Kerascot afin d'optimiser les conditions de travail et d'hébergement des animaux. Les sites secondaires deviendront alors des sites d'hébergement du cheptel de renouvellement pendant la période hivernale.

Le projet porc consiste en la spécialisation des sites porcs en transférant le naissage vers Kerascot et en passant le site de Kervoualch en site d'engraissement. Ce transfert s'accompagnera d'une augmentation globale de l'élevage porc qui passera à 500 truies naisseur engraisseur entre les deux sites porcs.

Le projet de l'élevage consiste à solliciter une augmentation des effectifs reproducteurs (+90) , porcelets (+110) et des porcs charcutiers (+ 1352). Après projet, le GAEC KERASCOT exploitera un élevage de 7014 AE sur deux sites.

Ce projet nécessite de construire de nouveaux bâtiments mais aussi de réhabiliter des bâtiments aujourd'hui vétustes pour des raisons fonctionnelles, techniques et environnementales. Une mise à jour du plan d'épandage a été réalisée.

4.2 Volume de l'activité

4.2.1 Atelier porc

Le volume de l'activité actuelle est donnée au tableau suivant :

Situation actuelle

Site	Catégories d'animaux	Effectifs autorisés	Total AE
Kerascot	Reproducteurs	250	750
	Post sevrage	1192	238
	Porcs à l'engrais + cochettes	2400	2400
	Total AE		3 388
Kervoualch	Reproducteurs	160	480
	Post sevrage	670	134
	Porcs à l'engrais + cochettes	1368	1368
	Total AE		1 982
Global	Total AE		5 370

Le volume de l'activité après projet est donnée au tableau suivant :

Situation après projet

Site	Catégories d'animaux	Effectifs autorisés	Total AE
Kerascot	Reproducteurs	500	1500
	Post sevrage	1972	394
	Porcs à l'engrais + cochettes	4334	4334
	Total AE		6 228
Kervoualch	Reproducteurs	0	0
	Post sevrage	0	0
	Porcs à l'engrais + cochettes	786	786
	Total AE		786
Global	Total AE		7 014

Après projet, Le GAEC KERASCOT comprendra 7014 Animaux Équivalents, soit 1644 Animaux Équivalents en plus. La production sera portée à 13900 porcs produits par an, soit une augmentation de 3542 porcs par rapport à la situation autorisée.

4.2.2 Atelier bovin

Le volume de l'activité actuelle est donnée au tableau suivant :

Situation actuelle

Site	Catégories d'animaux	Effectifs autorisés	Total UGB
Kerascot	Vaches laitières	118	123,9
	Génisses de 0 à 1 an	30	9
	Total UGB		133
Vourch	Génisses de 1 à 2 ans	30	18
	Bovins mâles de 0 à 1 an	40	12
	Bovins mâles de 1 à 2 ans	40	24
	Total UGB		54
Kerandraon	Bovins mâles de plus de 2 ans	20	16
	Total UGB		16
Keradédoc	Vaches laitières	50	53
	Génisses de 0 à 1 an	20	6
	Génisses de 1 à 2 ans	20	12
	Bovins mâles de 0 à 1 an	20	6
	Bovins mâles de 1 à 2 ans	20	12
	Total UGB		89
Global	Total UGB		291

Le volume de l'activité après projet est donnée au tableau suivant :

Situation après projet

Site	Catégories d'animaux	Effectifs autorisés	Total UGB
Kerascot	Vaches laitières	200	210
	Total UGB		210
Vourch	Génisses de 0 à 1 an	50	15
	Génisses de 1 à 2 ans	50	30
	Total UGB		45
Kerandraon	Bovins mâles de plus de 2 ans	30	24
	Total UGB		24
Keradédoc	Génisses de plus de 2 ans	20	14
	Bovins mâles de 0 à 1 an	60	18
	Bovins mâles de 1 à 2 ans	60	36
	Total UGB		68
Global	Total UGB		347

Après projet, Le GAEC KERASCOT comprendra 347 UGB, soit 56 UGB de plus. Le cheptel sera porté à 200 vaches laitières, soit une augmentation de 32 vaches par rapport à la situation autorisée.

5 LES MOYENS HUMAINS

5.1 Effectifs

Le GAEC de KERASCOT est constitué de cinq associés et emploie un salarié à plein temps.

La répartition des effectifs par poste sur l'élevage est donnée au tableau suivant :

Répartition du travail

Atelier	Poste	Actuel	Projet
Porcs	Administratif, suivi engraissement, station de traitement	2	2
	Maternité et post-sevrage	0,5	0,5
	Verraterie – Gestante et polyvalence	0,5	0,5
Bovins	Alimentation - traite	2	2
Culture	Suivi des cultures, épandages, maintenance, ...	1	1
Total		6	6

5.2 Horaires de travail

Les horaires du personnel sont donnés au tableau suivant.

Horaires de travail

Périodes	Horaires
Du lundi au vendredi	08h00 – 12h00
	13h30 – 18h00
Samedi et dimanche	08h00 – 12h00
	15h00 – 18h00

Le week-end, une astreinte est mise en place.

6 MOTIVATIONS DU PROJET

Les motivations des membres du GAEC sont les suivantes :

- Rationaliser la gestion de la main d'oeuvre en ne disposant que d'un site de naissance,
- Rationaliser le parc bâtiment : la partie naissance de l'élevage de Kervoualch est aujourd'hui vétuste et la reconstruction ou rénovation de ce site aurait été très coûteuse,
- Optimiser les outils présents sur le site (station de traitement),
- Poursuivre la modernisation du parc bâtiment et s'engager dans une démarche différente en s'orientant vers la mise en place d'une maternité alternative permettant la mise en liberté des truies après la mise-bas,
- Améliorer la biosécurité globale de l'élevage par un projet structurant,
- Améliorer les conditions de travail pour les hommes et les femmes et mieux prendre en compte le confort des animaux par le biais de constructions nouvelles et modernes,
- Améliorer les performances techniques et économiques de l'exploitation.

7 CLASSEMENT DE L'ACTIVITÉ

7.1 Nomenclature des installations classées

Le classement selon la nomenclature ICPE est donné ci-après :

Nomenclature des installations classées

Rubrique	Nature de l'activité	Volume de l'activité Après projet	Classement
2101-2	Elevage de bovins	200 vaches laitières	E
2102	Élevage de porcs	7014 AE	A (3 km)
3660-b	Élevage intensif de plus de 2 000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg)	> 2000 places	A (3 km)
1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules	< 100 m ³ /an	NC
2160	Silo de stockage de céréales + aliments	< 5 000 m ³	NC
2260	Broyage, ..., de matières végétales	< 100 kW	NC
2910	Installation de combustion	100 KW	NC

A : Autorisation

E : régime d'Enregistrement

D : Déclaration

NC : Non Classé

7.2 Nomenclature « Eau »

Le projet est également concerné par la loi sur l'eau. Les rubriques de la nomenclature Eau qui peuvent potentiellement concerner le projet sont présentées ci-après.

Nomenclature des IOTA

N°	Nature de l'activité	Quantité	Classement
1.1.1.0	Forage	-	D
1.1.2.0	Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un	>10000m3/an à	D

	forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :	< 200000m ³ /an	
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :	Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	D